

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL NORD AQUITAINE 2012 JEUNES DE MOINS DE 17 ANS

DEPARTEMENTS DE DORDOGNE, GIRONDE ET LOT-ET-GARONNE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Mise à jour du 13 mars 2012

<u>Dimanche 12 février 2012</u>	<u>Dimanche 25 mars 2012</u>	<u>Mardi 17 avril 2012</u>
GOLF D'ARCACHON Annulé à cause de la météo. Voir paragraphe 3-6 ci-dessous	GOLF DE PERIGUEUX Domaine de Saltgourde 24430 - Marsac sur l'Isle Tél. : 05 53 53 02 35 golfpgx@wanadoo.fr www.golfdeperigueux.com	GOLF DES GRAVES & SAUTERNAIS Lac de Seguin 33210 St Pardon de Conques Tél. : 05 56 62 25 43 golf-des-graves@wanadoo.fr www.golf-des-graves.com

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être licenciés de l'année en cours dans un club du département de Gironde (33) ou de Dordogne (24) ou du Lot & Garonne (47).
- avoir envoyé à la FFGolf ou à leurs clubs de licence, avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour, un **certificat médical** de non contre indication à la pratique du golf.
- **l'inscription des plus jeunes doit être basée sur l'appréciation de leur professeur quant à leur aptitude à jouer de façon autonome sur 18 trous, respecter les règles de golf et de l'étiquette et savoir compter et remplir une carte de score.**

1-2) Quotas et Catégories :

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nbre Total
		Nbr	Idx*	Nbr	Idx*	
MINIMES	1996-1997	24	11,0	12	22,0	36
BENJAMINS	1998-1999	21	17,0	9	30,0	30
MOINS DE 13 ANS	2000 et après	18	28,0	6	45,0	24
Nombre Total :		63		27		90

* Idx = index arrondi prévisible pour entrer dans les quotas (les quotas priment les index).

NOTA 1 : Si le nombre des inscrits dépassait les quotas, les nombres par catégories seront ajustés en diminuant l'index maximum, pour ne pas dépasser un total de 90 participants. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1^{ère} année de la catégorie). A contrario, si une catégorie n'était pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

NOTA 2 : Les Comités de chaque département pourront proposer au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

II - ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** :

- Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde **par courriel (cdgolf33@wanadoo.fr) avant le samedi 4 février 2012 à minuit** avec les **noms, prénoms, catégories et index** des joueurs (l'index retenu sera celui au 12/01/12).

- **Attention :** même s'ils ne participent pas au 1^{er} tour, **tous les joueurs doivent être inscrits avant cette date** car ils ne pourront plus s'inscrire après pour jouer les autres tours. La liste des joueurs retenus est valable pour les 3 épreuves : les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).

2-2) Forfaits :

Les **clubs doivent notifier** au Comité de Gironde **la liste des forfaits** par courriel au moins 48h avant l'épreuve (le jeudi pour le dimanche, le dimanche pour le mercredi).

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, et tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour les épreuves suivantes. Le joueur ne pourra plus être qualifié pour le Championnat Régional.

III – FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes § 5.3-6-4. ».

3-2) Forme de jeu :

Stroke-play / 54 trous / 18 trous par épreuve.

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

3-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

3-4) Classement du Championnat Inter Départemental

Le classement final prendra en compte les **2 meilleurs résultats** en points sur les 3 épreuves organisées. Les joueurs n'ayant participé qu'à une ou deux épreuves seront classés avec les seuls points obtenus.

3-5) - Départage

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour le Championnat Régional.

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 3^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc... derniers trous. Un joueur absent à ce 3^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

3-6) - Intempéries

Si pour cause d'intempéries le championnat se trouve réduit à 2 épreuves, le classement prendra en compte le meilleur résultat en points. Les joueurs n'ayant participé qu'à une épreuve seront classés avec les points obtenus à cette occasion.

IV - QUOTAS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

Le résultat final du CID permet de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés pour le **Championnat Régional**. Leur nombre est indiqué dans le tableau suivant par catégorie et sexe :

	Minimes	Benjamins	Moins de 13 ans	Wild Card	Total
Filles Nord	7	7	4		
Garçons Nord	13	11	8		
S/T Nord :	20	18	12	6	56
Filles Sud	10	10	9		
Garçons Sud	15	14	7		
S/T Sud :	25	24	16	6	71
Total Aquitaine :	45	42	28	12	127

La **Commission Sportive de la Ligue** pourra attribuer un certain nombre de wild cards (voir tableau ci-dessus) après avis des Comités Départementaux.

L'inscription des qualifiés pour le Championnat Régional sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. **Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement** et c'est le suivant dans le classement qui sera qualifié.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Si au cours d'une des 3 épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), **le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.**

5-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité d'organisation, au travers du Comité de Gironde (cf. § 2).

Les résultats sont publiés sur le site de la Ligue (www.ffg-aquitaine.org).

5-2) Départs :

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes (les moins de 13 ans en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index (1^{ère} épreuve) ou dans l'ordre inverse du classement provisoire du mérite (2^{ème} et 3^{ème} épreuves).

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 17/04/12 au Golf des Graves et du Sauternais après le dernier tour. Un souvenir sera offert **aux premiers de chaque catégorie (fille et garçon).**

VII - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité de Dordogne,
- un représentant du Comité de Gironde,
- un représentant du Comité du Lot-et-Garonne

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- un représentant du Comité de Dordogne
- un représentant du Comité de Gironde,
- un représentant du Comité de Lot-et-Garonne,
- le ou les arbitre(s) désigné(s) pour l'épreuve,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.